

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quinze, le deux février à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

Etaient présents : M. QUILTU, M. KERANGUYADER, M. LE JEUNE, Mme PLUSQUELLEC, Mme BOUCHER – LE BALLER, M. COCHENNEC, Mme HEMON, M. CREN, M. COENT, M. BAIL, Mme LE GUEN, Mme TROMEUR, Mme THOMAS, Mme ROPARS et M. GUEVEL.

Etait absent : Néant

Procuration : Néant

Madame THOMAS a été élue secrétaire.

Convocation du 26 janvier 2015

I. Approbation du compte rendu des séances du 22/10/2014 et du 17/12/2014

Le procès-verbal des séances du 22 octobre 2014 et du 17 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité, et signé par l'ensemble des membres présents.

Le Maire, J. QUILTU, donne lecture de l'ordre du jour de la séance et propose d'y ajouter quatre délibérations relatives à des demandes de subventions liées à la construction des vestiaires sportifs au Stade Municipal.

II. Délibérations

1. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Exercice 2015 – Demande de subvention

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de solliciter dès à présent les subventions dans le cadre de l'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de Botaval.

Le montant de l'opération s'élève à la somme de 206 580 euros hors taxes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter de l'Etat pour ces travaux la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2015. Monsieur Le Maire rappelle que sans subvention, la mise en œuvre de ce projet serait difficile.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite de l'Etat la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Exercice 2015 - pour l'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de Botaval.
- autorise le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

2. Construction de vestiaires sportifs au Stade Municipal – Demande de subvention du Conseil Général du Finistère

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que suite à une étude de faisabilité comparant la rénovation et l'extension des vestiaires actuels et la construction de vestiaires neufs, la solution retenue a été de construire de nouveaux vestiaires de football en remplacement des existants devenus vétustes.

Le montant de l'opération s'élève à la somme de 300 000 euros hors taxes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter, à travers le contrat de territoire, une subvention du Conseil Général du Finistère pour ces travaux. Cette demande devra être validée à la fois par Poher Communauté et par le Conseil Général.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite du Conseil Général du Finistère une subvention pour la construction de nouveaux vestiaires sportifs au Stade Municipal.
- autorise le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

3. Construction de vestiaires sportifs au Stade Municipal – Demande de subvention de la Fédération Française de Football

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que suite à une étude de faisabilité comparant la rénovation et l'extension des vestiaires actuels et la construction de vestiaires neufs, la solution retenue a été de construire de nouveaux vestiaires de football en remplacement des existants devenus vétustes.

Le montant de l'opération s'élève à la somme de 300 000 euros hors taxes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention de la Fédération Française de Football pour ces travaux.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite de la Fédération Française de Football une subvention pour la construction de nouveaux vestiaires sportifs au Stade Municipal.
- autorise le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

4. Construction de vestiaires sportifs au Stade Municipal – Demande de fonds de concours de Poher Communauté

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que suite à une étude de faisabilité comparant la rénovation et l'extension des vestiaires actuels et la construction de vestiaires neufs, la solution retenue a été de construire de nouveaux vestiaires de football en remplacement des existants devenus vétustes.

Le montant de l'opération s'élève à la somme de 300 000 euros hors taxes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter un fonds de concours de Poher Communauté pour ces travaux.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite de Poher Communauté un fonds de concours pour la construction de nouveaux vestiaires sportifs au Stade Municipal.
- autorise le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

5. Construction de vestiaires sportifs au Stade Municipal – Demande de subvention du Ministère de l'Intérieur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que suite à une étude de faisabilité comparant la rénovation et l'extension des vestiaires actuels et la construction de vestiaires neufs, la solution retenue a été de construire de nouveaux vestiaires de football en remplacement des existants devenus vétustes.

Le montant de l'opération s'élève à la somme de 300 000 euros hors taxes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention du Ministère de l'Intérieur pour ces travaux.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite du Ministère de l'Intérieur une subvention pour la construction de nouveaux vestiaires sportifs au Stade Municipal.
- autorise le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

6. Tarifs municipaux 2015 – Location de la salle polyvalente, de la salle Ti Kledenn et du site du Mur

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée communale que la commission des finances propose de relever de 1 euro les tarifs de location de la salle polyvalente, de la salle Ti Kledenn et du site du Mur (arrondi à l'euro).

Lecture de la proposition des nouveaux tarifs est donnée à l'assemblée.

Salle polyvalente	Ass Clédinoises et communaut.	Personnes privées et ent. Clédinoises	Non communal
Grande salle	59.00 €	76.00 €	166.00 €
Petite salle	40.00 €	40.00 €	90.00 €
Verre uniquement	20.00 €	40.00 €	90.00 €
Vaisselle – cuisine	40.00 €	76.00 €	166.00 €
Sono	40.00 €	40.00 €	78.00 €
Bal – Fest Noz – Théâtre - Loto	96.00 €		220.00 €
Réunion	Gratuit	76.00 €	111.00 €
Exposition à but lucratif	114.00 €		220.00 €
Exposition culturelle	Gratuit		57.00 €

Salle Ti Kledenn	Ass. Clédinoises et communaut.	Personnes privées et ent. Clédinoises	Non communal
Salle Ti Kledenn	Mise à disp. Gratuite	Réunion : 40.00 €	Réunion : 40.00 €

Site du Mur	Ass. Clédinoises et communaut.	Personnes privées et ent. Clédinoises	Non communal
Site du Mur	Gratuit	74.00 €	Pas de location
Mobilier Chapelle du Mur	Gratuit à prendre sur place	Gratuit	35.00 €

L'utilisation des salles est gratuite pour les deux écoles clédinoises et pour l'école de musique communautaire.

Caution de 1 000 € pour la location du mobilier.

Caution de 1 000 € pour la location des salles polyvalentes et du local du Mur.

Plaques de faux plafond détériorées : 50 € par plaque pour tous utilisateurs.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale approuve les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente, de la salle Ti Kledenn et du site du Mur appliqués à compter du 1^{er} mars 2015.

Vote à l'unanimité.

7. Tarifs municipaux 2015 – Columbarium

Il est proposé de relever de 1% les tarifs du columbarium (arrondi à l'euro).

Lecture de la proposition des nouveaux tarifs est donnée à l'assemblée.

	Tarifs 2015
Concession d'une case pour 5 ans	290.00 €
Concession d'une case pour 10 ans	580.00 €
Concession d'une case pour 15 ans	871.00 €

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale approuve les tarifs du columbarium à compter du 1^{er} mars 2015.

Vote à l'unanimité.

8. Tarifs municipaux 2015 – Caveaux à urnes

Il est proposé de relever de 1% les tarifs des caveaux à urnes (arrondi à l'euro).

Lecture de la proposition des nouveaux tarifs est donnée à l'assemblée.

	Tarifs 2015
Concession d'un emplacement pour 15 ans	186.00 €
Concession d'un emplacement pour 30 ans	361.00 €

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale approuve les tarifs des caveaux à urnes à compter du 1^{er} mars 2015.

Vote à l'unanimité.

9. Tarifs municipaux 2015 – Concessions au cimetière

Il est proposé de relever de 1% les tarifs des concessions au cimetière (arrondi à l'euro).

Lecture de la proposition des nouveaux tarifs est donnée à l'assemblée.

Tombe 3 m²	Tarifs 2015
15 ans	37.00 €
30 ans	62.00 €
50 ans	93.00 €

Tombe 6 m²	Tarifs 2015
15 ans	75.00 €
30 ans	125.00 €
50 ans	187.00 €

Tombe 9 m²	Tarifs 2015
15 ans	112.00 €
30 ans	187.00 €
50 ans	276.00 €

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale approuve les tarifs des concessions au cimetière à compter du 1^{er} mars 2015.

Vote à l'unanimité.

10. Tarifs municipaux 2015 – Garderie périscolaire

Il est proposé de maintenir les tarifs 2014 de la garderie municipale durant l'année scolaire 2014-2015.

	Matin ou soir
Coût journalier	2.91 €
Forfait mensuel *	28.69 €

	Matin et soir
Coût journalier	3.90 €
Forfait mensuel *	37.54 €

*Pour 10 jours ou plus de présence par mois

A compter de la rentrée scolaire 2015-2016, il est également proposé de relever de 1% les tarifs de la garderie municipale.

Lecture de la proposition des nouveaux tarifs est donnée à l'assemblée.

	Matin ou soir
Coût journalier	2.94 €
Forfait mensuel *	28.98 €

	Matin et soir
Coût journalier	3.94 €
Forfait mensuel *	37.92 €

*Pour 10 jours ou plus de présence par mois

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale approuve les tarifs de la garderie périscolaire.

Vote à l'unanimité.

11. Tarifs municipaux 2015 – Cantine municipale

Il est proposé de maintenir les tarifs de la cantine municipale durant l'année scolaire 2014-2015 :

- Le prix du repas est de 2.85 €
- Le prix du repas « Enseignant » est de 4.50 €

A compter de la rentrée scolaire 2015-2016, il est proposé de relever de 1% les tarifs de la cantine municipale.

Lecture de la proposition des nouveaux tarifs est donnée à l'assemblée :

- Le prix du repas passe ainsi de 2.85 € à 2.88 €
- Le prix du repas « Enseignant » passe de 4.50 € à 4.55 €.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale approuve les tarifs de la cantine municipale.

Vote à l'unanimité.

12. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015

Monsieur Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales sont autorisées, pour la période du 1er janvier jusqu'au vote du Budget Primitif à engager, liquider et mandater des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent.

Elles sont également autorisées à liquider et mandater les dépenses relatives au remboursement de la dette.

Pour les autres dépenses d'investissement, le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent (hors crédits afférents au remboursement de la dette).

Le tableau ci-dessous précise les montants pouvant être autorisés :

Dépenses	Chapitre	Crédits ouverts Exercice 2014	Autorisation Période du 01/01/2015 jusqu'au vote du budget
Opération 11	Acquisitions	132 271 €	33 067 €
Opération 12	Travaux bâtiments	182 000 €	45 500 €
Opération 13	Voirie, travaux de sécurité, divers	449 440 €	112 360 €
Total DEPENSES		763 711 €	190 927 €

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale approuve l'autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015.

Vote à l'unanimité.

13. Forfait externat école Notre Dame

Dépenses 2014 à l'Ecole PER JAKEZ HELIAS

	Dépenses 2014
Electricité	1 369.30 €
Frais de PTT	750.06 €
Internet	189.00 €
Entretien de bâtiment	700.00 €
Eau	450.58 €
Fuel	2 958.00 €
Frais de transports	149.00 €
Rémunération du personnel	18 535.61 €
Charges patronales	7 383.47 €
Total	32 485.02 €

Coût moyen d'un élève de l'enseignement public en 2015

$$32\,485.02 / 41 = 792.32 \text{ €}$$

Calcul Année 2015

$$792.32 * 65 = 51\,500.80 \text{ €}$$

La commission des finances propose de maintenir le forfait à 42 500 €.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée communale approuve le forfait d'externat 2015 de l'école Notre Dame.

Vote à l'unanimité.

14. Voyages scolaires – Subvention à l'école Notre Dame

Il est exposé à l'assemblée communale :

L'école Notre Dame organise cette année un voyage à Paris pour les élèves de cycle 3, une classe de mer pour les élèves de cycle 2 et une journée au bord de la mer pour les élèves de cycle 1. Cela concerne 62 élèves.

Afin de financer ce projet, l'école sollicite l'attribution d'une subvention.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'allouer à l'école Notre Dame, dans le cadre des voyages pédagogiques organisés par cet établissement scolaire durant le 1^{er} semestre 2015, une subvention de :
 - 11 euros par élève du cycle 1 participant à ces voyages pédagogiques,
 - 28 euros par élève du cycle 2 participant à ces voyages pédagogiques,
 - 45 euros par élève du cycle 3 participant à ces voyages pédagogiques,
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 – Article 6574.

Vote à l'unanimité.

15. Redevance et raccordement à l'assainissement – Tarifs 2015

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le maintien des tarifs de la redevance d'assainissement pour 2015 a été adopté en séance du 17/12/2014. Les tarifs doivent cependant être adoptés sans tenir compte du taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée les tarifs suivants :

Redevance	Tarifs proposés HT
Abonnement	81.82 €
Prix au m3	0.91 €

Monsieur Le Maire propose la modification des tarifs de la taxe de raccordement à l'assainissement pour 2015. Les tarifs proposés sont donc les suivants :

- Nouvelles constructions : 2 667.00 € HT
- Constructions existantes de plus de deux ans : 364.00 € HT

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les tarifs indiqués ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

III. Informations diverses

- **Rapport du délégataire en eau potable** : F. LE JEUNE, Adjoint Délégué, présente à l'assemblée communale une synthèse du présent rapport. Quelques chiffres clés : 2860 abonnés, 302 kilomètres linéaires de réseau. Ce rapport reste à disposition des élus en mairie. Il précise à l'assemblée communale

que des travaux vont avoir lieu au lieu-dit Kerlandram tendant à remplacer les canalisations et les branchements.

- **Rapport sur l'assainissement** : F. LE JEUNE précise que 150 habitants sont raccordés à l'assainissement collectif, mis en service en 2006. Quelques aménagements restent à réaliser sur l'installation de la station d'épuration afin de répondre aux règles de conformité imposées. Le constructeur de la station d'épuration est sollicité pour réfléchir ensemble à une solution d'amélioration.
- **Inventaire des Zones humides** : J. QUILTU précise à l'assemblée communale qu'une rencontre est organisée avec l'EPAGA permettant de comprendre le procédé de l'inventaire des zones humides de la Commune.
- **CLIC** : H. PLUSQUELLEC, Adjointe Déléguée, informe l'assemblée communale de la tenue de réunions d'informations à la Maison des Services Publics de Carhaix-Plouguer les 1ers et 3èmes vendredis après-midi de chaque mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22.